

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

À cette séance ordinaire tenue le 9^e jour de septembre 2013 étaient présents, Mesdames les conseillères Danielle Duchesneau DuSablon et Stéphanie Dusablon, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Martin Denis, Louis-Philippe Douville et Yan Laganière tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00 par la prière.

2013-09-09-156

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2013-09-09-157

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2013

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 12 août 2013.

**RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT
DES COMPTES**

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 9 septembre 2013 au montant de 105 299.36 \$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES D'AOÛT 2013

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	6 930.16 \$
2	Telus	586.05 \$
3	Telus Mobilité	45.18 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, couple quilles, Loisirs	33.13 \$
6	Salaires nets des Élus, août	2 388.55 \$
7	Salaires nets des Employés, août	21 586.15 \$
8	Salaires nets des Pompiers, août, gardes	1 712.51 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise: 9440.11\$, RRQ 2012: 38.94\$	9 479.05 \$
10	Receveur Général du Canada, remise	3 728.38 \$
11	REER, cotisations août	2 013.74 \$
12	Caisse Desjardins de l'ouest de Portneuf, projet étudiant au travail. Maxime Lauriault 3 semaines	780.00 \$
13	Croix Bleue, Assurance groupe, août	3 382.34 \$
14	Canadien National, entretien signaux, juillet	594.20 \$
15	Marché Alain Thibault, Mun.: 12.59, Loisirs: 83.26 +23.54	119.39 \$
16	Ministre des Finances, permis boisson 30-31 août, terrain de balle, Loisirs	166.00 \$
17	Garage Conrad Audet, Mun.: 753.19. Incendie: 46.51	799.70 \$
18	Fondation Services Santé Sociaux de Portneuf, aide financière achat d'un taco, Rés.2013-08-12-154	500.00 \$
19	Entreprises Céréalières DBY inc. ajustement carburant 2012-2013	4 445.21 \$
20	Sports Plus St-Casimir, entretien camion incendie: 20.47, entretien débroussailleuse: 39.99	60.46 \$
21	Benoit Marcotte, 1er vers. programme fosse septique Réf: rés: 2013-08-12-151	862.31 \$

22	Amusement Portneuf, activité terrain jeu 9 août, loisirs	436.91 \$
23	SCAR: Mun.: 1078.23\$, Loisirs: 668.54\$ Incendie: 5.04\$	1 751.81 \$
24	Excavation Guillaume Naud inc. lame de scie et poignée	326.50 \$
25	GG Réfrigération Inc. réparation frigidaire bar, Loisirs	256.39 \$
26	Biolab, analyses d'eau	531.48 \$
27	Librairie Laliberté Inc. volume bibliothèque	482.17 \$
28	Imprimerie Borgia, guide des loisirs, automne-hiver, Loisirs	649.50 \$
29	Magnus, produits chimiques, magnafloc	739.87 \$
30	Novicom 2000 Inc. batterie radio commun.	119.46 \$
31	Pharmacie St-Casimir, Mun.:5.74\$ Loisirs:32.92\$	38.66 \$
32	Richard Équipement Inc. fournitures de bureau	722.45 \$
33	Société d'agriculture de Portneuf, sortie terrain jeu 19 juillet, loisirs	84.00 \$
34	Signo Plus, panneau de pictogrammes	145.45 \$
35	Trophées Danielle, plaque pour Clément Godin:63.41\$, 50 médailles pour chiens:114.98	178.39 \$
36	Véolia, nettoyage, alésage et inspection réf: rés:2013-07-08-130	6 726.04 \$
37	RRGMRP, enlèvement ordures site: 1099.56\$, vidange fosse septique 875 Rte 363:175.44	1 275.00 \$
38	Postes Canada, Éclaireur sept.: 104.87, Avis Fête 9 août terrain de jeu, Loisirs: 97.07	201.94 \$
39	Entreprises St-Ubald Inc. pelle, bris aq. Mgr. Douville: 318.18, Achat pierre routes mun.: 275.06	591.24 \$
40	OMH déficit 3ième vers.	1 511.50 \$
41	Isabelle Gaudet, maquillage fête 9 août, Loisirs	100.00 \$
42	Jonathan Tessier, remb. fact. achat blé d'inde fête 9 août loisirs	70.00 \$
43	Mission HGE, forages exploratoires Aq.PM. Rés:2013-03-11-045	6 939.89 \$
44	Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas, Lanouette, honor. profess. vérification 2013	18 200.54 \$
45	David Touzin, remb. act. ext. hockey Francis, Loisirs	95.00 \$
46	Daniel Thiboutot, remb. act. ext. hockey Zachary, Loisirs	95.00 \$
47	René Bélanger, remb. act. ext. hockey Tomas Lebel, loisirs	95.00 \$
48	Jean Duchesneau, remb. act. ext. hockey Pier-Luc, loisirs	95.00 \$
49	Francis Garneau, remb. act. ext. hockey Olivier, Loisirs	95.00 \$
50	Cathia L'Heureux, remb. act. ext. hockey Nathan, Loisirs	95.00 \$

51	Roland Tessier, creusage fossé et changer 2 ponceaux, Rg. St-Jérôme	300.00 \$
52	Garage Pierre Tessier, réparation tracteur	647.03 \$
53	Michel Ross, frais déplacements 1-06 au 31-08, 457 km	182.80 \$
54	Godin Station-service, réparation camion rouge: 92.49\$, essence camion et tracteur: 141.00\$	233.49 \$
55	Concepts Gingras, location toilette bateau 28-08 au 28-09-13 Embellissement	201.21 \$
56	Construction Pavage Portneuf, asphalte Rivière Noire	360.20 \$
57	Ville Donnacona, facturation cour municipal juillet:110.00\$, août: 311.00	421.00 \$

TOTAL DU MOIS : 105 299.36 \$

Municipalité :	99 236.36 \$
Loisirs :	3 602.78 \$
Incendie :	2 259.00 \$
Comité d'embel.	201.22 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce neuvième jour de septembre 2013.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Mme Stéphanie Dusablon n'a rien à signaler.

M. Yan Laganière remercie les membres du Comité d'embellissement pour les travaux effectués au cours de l'été.

M. Louis-Philippe Douville s'enquière de la fuite d'huile survenue sur la Route 354.

Mme Danielle D. DuSablou souligne la fin de la saison touristique, l'implantation du panneau avec des pictogrammes ainsi que l'arrivée du nouveau curé. À cet effet, elle souhaite remercier les membres du comité d'accueil.

M. Martin Denis nous informe des derniers travaux entourant le dépôt de la PFM/MADA et de la mise en place du plan d'action qui en découlera.

M. Michel Trottier n'a rien à signaler.

M. Dominic Tessier Perry dresse un topo dans le dossier de l'AQPM. Par la suite, celui-ci nous renseigne sur l'avenir du site d'enfouissement de Neuville.

2013-09-09-159

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chaque membre du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2013-09-09-160

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT AU MONTANT DE 291 000\$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Yan Laganière
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc., pour son emprunt du 17 septembre 2013 au montant de 291 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 118-2012, au prix de 98,24900 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

15 400\$	2.00000%	17 septembre 2014
15 900\$	2.25000%	17 septembre 2015
16 400\$	2.55000%	17 septembre 2016
17 000\$	2.85000%	17 septembre 2017
226 300\$	3.10000%	17 septembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

ADOPTÉE

Madame la conseillère Danielle D. DuSablon enregistre sa dissidence sur cette proposition.

2013-09-09-161

EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 291 000\$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Saint-Casimir souhaite emprunter par billet un montant total de 291 000 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de \$
118-2012	291 000

ATTENDU QU'À ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Yan Laganière
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 291 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 118-2012 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 17 septembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	15 400 \$
2015.	15 900 \$
2016.	16 400 \$
2017.	17 000 \$
2018.	17 500 \$(à payer en 2018)
2018.	208 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Casimir émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 septembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 118-2012, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

Madame la conseillère Danielle D. DuSablou enregistre sa dissidence sur cette proposition.

2013-09-09-162

SOUSSION DESSUREAULT, LEMIRE, DÉSAULNIERS, GÉLINAS & LANOUE, COMTABLES AGRÉÉS

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de service, en date du 22 août 2013, de la firme comptable Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, pour l'audit annuel des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013, au montant de 14 210\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE le contrat soit adjugé à la firme comptable Dessureault, Lemire, Desaulniers, Gélinas & Lanouette, au coût de 14 210.\$ plus taxes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

ADOPTÉE

2013-09-09-163

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PAVAGE DU RANG DE LA RIVIÈRE NOIRE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des soumissions relativement au pavage du rang de la Rivière Noire le 12 août 2013;

CONSIDÉRANT que trois (3) entreprises ont déposé dans le délai requis leurs offres de la manière suivante :

Entreprise	Quantité	\$/tonne	Total (avec taxes)
Asphalte St-Ubalde inc.	400 tm	102.25\$	47 024.78\$
Construction & pavage Portneuf / St-Marc	400 tm	91.37\$	42 021.06\$
Nasco / Pont-Rouge	400 tm	126.50\$	58 177.35\$

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction & pavage Portneuf de St-Marc-des-Carières, pour la somme de 42 021.06\$.

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 04000 521 « Chemins (asphalte) ».

ADOPTÉE

2013-09-09-164

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA RÉALISATION D'UN EXERCICE D'ÉQUITÉ SALARIALE ET LA CONCEPTION D'OUTILS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des soumissions relativement à la réalisation d'un exercice d'équité salariale et la conception d'outils en gestion des ressources humaines le 12 août 2013;

CONSIDÉRANT que trois (3) entreprises ont déposé dans le délai requis leurs offres de la manière suivante :

Nom de l'entreprise	Total (avant taxes)
Claude Grenier RH inc.	12 500.00\$
Profil PME inc.	7 210.00\$
Solutions ATP	5 400.00\$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont procédé à l'analyse des soumissions et arrivent à la conclusion que le choix doit se porter sur une firme ayant une expérience du monde municipal;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré à Profil PME inc, pour la somme de 7 210.00\$ (plus taxes).

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

DE DEMANDER à l'adjudicataire de considérer dans la réalisation de son mandat la capacité de payer de la municipalité en relation avec la population et la richesse foncière de municipalités comparables;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 13000 419 « Services professionnels autres ».

ADOPTÉE

2013-09-09-165

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE DE SÉCURITÉ DU BARRAGE NIAGARETTE-2

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des soumissions relativement au suivi des recommandations de l'étude de sécurité du barrage Niagarette-2;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont déposé dans le délai requis leurs offres de la manière suivante :

Nom de l'entreprise	Total (avant taxes)
SNC-Lavalin	1 500.00\$
Sylvain Gaudreau ing.	3 300.00\$

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré à la firme SNC-Lavalin inc. pour la somme de 1 500.00\$ (plus taxes).

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 41200 419 « Honoraires professionnels».

ADOPTÉE

2013-09-09-166

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA POSE DE CLÔTURE AU TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des soumissions pour la pose de clôture au terrain de soccer dans le cadre de son projet déposé au Pacte rural;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont déposé dans le délai requis leurs offres de la manière suivante :

Nom de l'entreprise	Total (avec taxes)
Clôture Alpha inc.	8 902.37\$
Inter Clôtures Cambrek inc.	7 635.00\$

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré à la firme Inter Clôtures Cambrek inc, pour la somme de 7 635.00\$ (taxes incluses).

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 70151 522 « Entretien terrains de soccer et de balle molle».

ADOPTÉE

2013-09-09-167

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ACQUISITION D'UNE TONDEUSE À FLÉAU

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des soumissions pour l'acquisition d'une tondeuse à fléau;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont déposé dans le délai requis leurs offres de la manière suivante :

Nom de l'entreprise	Total (avant taxes)
Le Groupe Lafrenière Tracteurs inc.	9 500.00\$
Les Machineries Pont-Rouge inc.	9 250.00\$

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE procéder à une vérification des pièces incluses dans les offres soumises;

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré à l'entreprise qui a soumis l'offre la plus avantageuse pour la municipalité;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 04000 725 « Machineries et équipements de voirie » et au poste budgétaire 55 99100 000 « Surplus accumulé non affecté ».

ADOPTÉE

2013-09-09-168

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / REMPLACEMENT D'UN ÉGOUT UNITAIRE SUR LE BOULEVARD DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite réaliser des travaux de remplacement d'une section d'égout unitaire sur le Boulevard de la Montagne :

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à demander des soumissions aux entreprises identifiées lors de la séance de travail du 3 septembre dernier.

D'IMPUTER cette dépense à la programmation de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec.

ADOPTÉE

2013-09-09-169

VENTE DU CAMION DE POMPIERS GMC 1963

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des soumissions afin de vendre le camion de pompiers GMC 1963;

CONSIDÉRANT que trois (3) personnes ont déposé dans le délai requis leurs offres de la manière suivante :

M. Benoit Tessier 1056 boul. de la Montagne St-Casimir	731.00\$
M. Daniel Hardy 300 rue Ste-Anne Ste-Anne-de-la-Pérade	1 800.00\$
M. Claude Tremblay 910 Rang Rivière Noire St-Casimir	1 950.00\$

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à la vente du camion de pompiers GMC 1963 pour un montant de 1 950\$ à M. Claude Tremblay du 910 Rang Rivière Noire à Saint-Casimir.

ADOPTÉE

2013-09-09-170

MANDAT À L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE ET AU NOTAIRE EN REGARD D'UNE SERVITUDE SUR LA PROPRIÉTÉ DE MME JOHANNE MÉNARD ET M. JEAN BOILY DU 365 RUE HARDY

CONSIDÉRANT que l'égout pluvial municipal traverse une partie de cette propriété (lot 3 928 375);

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite pouvoir procéder à l'enregistrement d'une servitude relative à cet égout;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont donné leur autorisation en regard de cette servitude en date du 28 août 2013;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE M. Maurice Champagne, arpenteur-géomètre et Me Joscelyn Bélanger, notaire soient mandatés pour préparer tous les documents nécessaires relatifs à la servitude de la propriété de Madame Johanne Ménard et Monsieur Jean sise au 365 rue Hardy, pour lui donner plein effet.

QUE monsieur le maire Dominic Tessier Perry et monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette servitude.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 41500 419 « Honoraires professionnels».

ADOPTÉE

2013-09-09-171

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE À LA CAPSA

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à soutenir cet organisme dans la poursuite de ses activités;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Yan Laganière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 1 750.00\$ à la CAPSA pour l'année 2013;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 46000 970 « Autres organismes CAPSA».

ADOPTÉE

2013-09-09-172

DEMANDE D'AJOUT D'UNE BANDE CYCLABLE SUR LE BOULEVARD DE LA MONTAGNE (ROUTE 363) DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT que des citoyens du Pied de la Montagne souhaitent pouvoir se rendre au village en utilisant une bande cyclable sécuritaire;

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs endroits il n'y a pas d'accotement asphalté sur la route 363 entre le noyau villageois et la limite nord de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir demande au ministère des Transports du Québec de planifier dans sa programmation 2014 des travaux d'aménagement et de pavage d'une bande cyclable dans la section de la route 363 qui se situe entre le noyau villageois et la limite nord de la municipalité.

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise au député de Portneuf, M. Jacques Marcotte.

ADOPTÉE

2013-09-09-173

CESSION À 134619 CANADA INC. DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT OCTROYÉ À ENTREPRISES CÉRÉALIÈRES D.B.Y. INC.

CONSIDÉRANT que le 30 septembre 2010, la municipalité de St-Casimir a conclu un contrat pour l'entretien d'hiver des chemins avec Entreprises céréalières D.B.Y inc;

CONSIDÉRANT que cette dernière souhaite maintenant céder son contrat à 134619 Canada inc qui en assumerait désormais son exécution;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à cette cession;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir accepte la cession par Entreprises céréalières D.B.Y. inc. en faveur de Canada 134619 Canada inc. du contrat relatif à l'entretien d'hiver des chemins;

QUE l'entreprise 134619 Canada inc. doit se soumettre aux mêmes obligations qu'Entreprises céréalières D.B.Y. inc;

QU'AU moment de la signature du contrat de cession, l'entreprise 134619 Canada inc. devra fournir les documents suivants :

- a- Une résolution autorisant la signature du contrat de cession et portant le sceau de la compagnie;
- b- Un cautionnement d'exécution émis par une compagnie d'assurance faisant affaires au Québec;
- c- La liste de sa machinerie (incluant chasse-neige, souffleuse, niveleuse et sableuse) ainsi qu'une copie des certificats d'immatriculation de ladite machinerie;
- d- L'attestation provisoire d'employeur en règle émise par la CSST;
- e- Une attestation ou une preuve d'assurance désignant la municipalité de St-Casimir comme bénéficiaire;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat de cession.

QUE l'ensemble des frais inhérents à cette transaction soient à la charge des entrepreneurs cédant et/ou cessionnaire.

ADOPTÉE

2013-09-09-174

ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILLE ET DES AÎNÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de Saint-Casimir adopte la politique de la famille et des aînés telle que présentée par le comité.

ADOPTÉE

2013-09-09-175

**PROJET DE LA MRC DE PORTNEUF RELATIF À LA DESSERTE
DES SECTEURS NON COUVERTS PAR INTERNET HAUTE
VITESSE**

CONSIDÉRANT que des éléments nouveaux concernant ce projet ont été portés récemment à l'attention des élus;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal annule la résolution 2013-04-08-067;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir adhère au projet de la MRC de Portneuf visant à rendre Internet haute vitesse disponible sur la plus grande étendue de son territoire en autant que ce projet n'engendre aucun coût pour la municipalité.

ADOPTÉE

DIVERS

2013-09-09-176

A) Condoléances à la famille de M. Michel Pagé

À la suite du décès de l'ex-député de Portneuf, M. Michel Pagé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Casimir offrent leurs sincères condoléances à la famille de Monsieur Pagé.

ADOPTÉE

B) Entretien du massif à l'entrée du village

M. Martin Denis s'enquière de l'entretien du massif à l'entrée du village. Après discussion, il est convenu de s'informer auprès de fournisseurs pour effectuer le désherbage.

C) Pacte rural / Terrains de soccer et de balle-molle

M. Martin Denis demande si les travaux de mise à niveau auront lieu cet automne sur ces terrains. Le maire lui répond par l'affirmative.

D) Réfection du talus et de la côte sur le chemin de l'Île Grandbois

Le maire informe les personnes présentes que l'appel d'offres aura lieu cet automne relativement à ce projet.

E) Visite du Lac Mégantic

M. Yan Laganière informe les personnes présentes qu'il est désormais possible de visiter la ville de Lac Mégantic et ce, afin de soutenir l'économie locale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2013-09-09-177

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h30.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire